



APPEL D'OFFRES (projet 1090)
Construction de 30 réfectoires dans 30 écoles
Délivré par : Counterpart International

Date d'émission : 18 décembre, 2023
Numéro de la demande de offres : **CI-MGD-RFQ1090 – Constructionsrefectoires/2023**
Intitulé de la demande de offres : **Construction de 30 réfectoires dans 30 écoles-Mains McGovern-Dole/Mauritania**
Délai pour poser des questions : 3 janvier, 2024 à 17 :00 hr
Délai fixé pour les réponses : 12 janvier, 2024 à 17 :00 hr
Date de clôture de réception des offres : 19 janvier 2024 à 11 :00 hr
Soumettre les questions à : procurement.mauritania@counterpart.org
Soumettre les offres physiques sous plis fermés à : Counterpart International, lot 254 Tevragzeyna Nouakchott Mauritanie
Soumettre les offres électroniques à : procurement.mauritania@counterpart.org

1. Article 1 : INTRODUCTION :

Counterpart International est une organisation Américaine non-gouvernementale intervenant dans le secteur du développement international et travaille en étroite collaboration avec des individus, des organisations et des réseaux du monde entier qui se sont engagés à créer le bien social. Counterpart International, à travers ses partenaires, œuvre pour une gouvernance plus ouverte et plus participative, l'accès des communautés à l'éducation, la protection des ressources naturelles, la résilience aux changements climatiques et l'amélioration des moyens de subsistance. Counterpart met actuellement en œuvre des programmes dans 22 pays et emploie près de 1000 personnes dans le monde.

En Mauritanie, Counterpart et ses partenaires mettent en œuvre un programme quinquennal financé par le Département de l'agriculture des Etats Unis. Ce programme vise à aider le gouvernement mauritanien à lutter contre la faim, à améliorer la santé et à renforcer le système d'enseignement fondamental par le biais d'un programme d'alimentation scolaire.

Counterpart International (ci-après dénommée Counterpart) sollicite des candidatures pour les services décrits dans le présent appel d'offres. Ces services sont requis dans le cadre du programme McGovern-Dole Food for Education financé par le Département de l'Agriculture des Etats-Unis ci-après « USDA ».

2. Article 2 : OBJECTIFS DE L'APPEL D'OFFRES

COUNTERPART International Mauritanie pour son **Programme International McGovern-Dole (l'Avenir nous Appartient)** lance un avis d'appel d'offres auprès des prestataires (**entreprises BTP**), ayant de bonnes références et une compétence avérée dans le domaine du bâtiment, construction de hangar en charpente bois et métallique.

Le présent Appel d'Offres, sous réserve de disponibilité des fonds, a pour but de faire connaître le programme de **Construction de 30 Cafétérias dans 30 écoles du projet** dans deux régions (wilayas) le Brakna et le Gorgol: **10** refectoirs à Brakna et **20** à Gorgol, permettant aux apprenants d'avoir accès à des menus équilibrés et variés, les petits déjeunés et les repas de midis. Cela apporte plusieurs avantages aussi bien pour les parents que pour les enfants, à différents niveaux.

ARTICLE 3 : DEPOT DES OFFRES

Les entrepreneurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission, complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AO, et de les déposer sous pli fermé au bureau de Counterpart international à Aleg ou au bureau de Nouakchott au plus tard **le 19 janvier, 2024 à 11 :00 heures (heure de Nouakchott)**. L'enveloppe contenant un original et 2 copies de l'offre technique fermée cachetée, une autre enveloppe contenant un original et 2 copies de l'offre financière fermée et cachetée avec les mentions suivantes : **CI-MGD-RFQ1090 – Constructionsrefectoirs/2023** à n'ouvrir qu'en séance publique de la Commission ». **Ils pourront aussi envoyer leurs offres technique et financière à l'email de procurement.mauritania@counterpart.org**. Merci de nous envoyer une offre électronique et de soumettre également une offre physique.

1. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci-après :

- Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
- Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de travaux similaires,
- Copie scannée de l'identifiant fiscal (NIF).
- Qualification du personnel clé et planning d'exécution.

La Commission, attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier de consultation et moins disant par rapport aux autres concurrents

2. PÉRIODE D'EXÉCUTION PRÉVUE

La période prévue d'exécution pour cette portée est d'environ 4 mois, débutant en février 2024

Les **entreprises BTP** intéressées peuvent obtenir une copie complète de l'Appel d'Offres en envoyant un courriel à procurement.mauritania@counterpart.org.

3. OFFRE DE PRIX

Les devis en réponse à cet appel d'offres doivent être facturés sur le devis, tout compris, incluant la livraison et tous les autres coûts. Les prix doivent être présentés en MRU. Les offres doivent rester valides pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendaires après la date limite de soumission de l'offre. Les soumissionnaires sont priés de fournir des devis sur papier à en-tête ou dans un format officiel.

De plus, les soumissionnaires répondant à la présente DDQ sont priés de soumettre les documents suivants :

Les organisations répondant à cet appel d'offres sont priées de soumettre une copie de leur enregistrement officiel ou de leur permis d'exploitation.

Les personnes répondant à cet appel d'offres sont priées de soumettre une copie de leur carte d'identité.

3.1 Quotations:

Le cout unitaire mentionne dans les devis doit être un prix fixe, incluant toutes les charges (diverses). Les prix doivent être présentés en monnaie locale. Les offres doivent être valide durant 90 jours suivants la clôture de l'appel d'offre.

3.2 Garantie:

Un service de garantie et de réparation sur site est nécessaire pour l'ensemble des produits et services mentionnés dans cette demande de devis liée à la construction. La couverture de garantie doit être valide pour tous les produits et services pendant au moins douze (12) mois après la livraison et l'acceptation des éléments, sauf indication contraire dans les spécifications techniques.

4. Article 4 : LOCALITES.

Les soumissionnaires ont la possibilité de présenter des offres pour un ou plusieurs lots. Counterpart se réserve le droit d'attribuer un seul lot ou plusieurs lots, selon sa discrétion.

Localités :

Liste de 30 écoles bénéficiaires de réfectoires par lots

N°	REGION	DEPARTMENT	COMMUNES	SCHOOL NAME
LOT1				
1	Gorgol	Kaédi	Rindiauw	Eronne
2	Gorgol	Mbout	Gandega	Almane
3	Gorgol	Mbout	Taringue	Boudame 1
4	Gorgol	Kaédi	Tokomadji	Dar El Barka
5	Gorgol	Kaédi	Ganki	Seyane
6	Gorgol	Kaédi	Ganki	Mouftah El Kheir
7	Gorgol	Kaédi	Ganki	Lekreikra
8	Gorgol	Lexeiba	Ganki	Regroupement Dar S
9	Gorgol	Mbout	Gandega	Diadibinne Chorfa
10	Gorgol	Mbout	Soufe	Régroupement Emel
LOT2				
1	Gorgol	Kaédi	T. Civé	T.Civé 2
2	Gorgol	Maghama	Dao	Dao
3	Gorgol	Maghama	Maghama	Maghama 3
4	Gorgol	Mbout	Taringue	Taringuet Ideychif
5	Gorgol	Mbout	Lehrach	Lehrach I
6	Gorgol	Mbout	Chelkhet Tiyab	El Vedra
7	Gorgol	Mbout	Chelkhet Tiyab	Bathet Hel Sidi
8	Gorgol	Kaédi	Kaédi	Taregh
9	Gorgol	Kaédi	Djéol	Téthian
10	Gorgol	Kaédi	Ganki	Ganki
LOT3				
1	Brakna	Aleg	Bouhdida	Mondy
2	Brakna	Aleg	Male	Male 2
3	Brakna	Boghé	OulBirom	Darsalam
4	Brakna	Boghé	Dar El Aviya	Dar El Avia
5	Brakna	Aleg	Male	El Wad Lebdehir
6	Brakna	Magta Lehjar	Sangrava	T'wéjegjite

7	Brakna	Magta Lehjar	Sangrava	R . Agmeimine
8	Brakna	Boghé	Boghé	Abaye
9	Brakna	Bababe	Are Mbar	Madina
10	Brakna	Bababe	Bababe	Mreigatt

: SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES TRAVAUX

Spécifications Travaux	Spécifications techniques
1 étape : préparer l'emplacement.	<p>1- Si possible de préférence implanter la nouvelle structure (hangar) à l'ouest des salles de classe (sens du vent), mais l'important est de respecter la séparation géographique des structures scolaires en tenant compte de la mesure d'hygiène (l'éloignement par rapport aux latrines, fosse septique)</p> <p>2- Tracer avec précision l'emplacement du hangar, les poteaux et faire à table rase de 10 cm du sol pour bien implanter la structure et pour une bonne adhérence de la dalle en béton armé.</p> <p>3- Creuse 18 trous de 30x30x60, sur ces 18 trous, 16 servent comme plot de fondation pour les poteaux du hangar. Les deux derniers seront centrés à l'intérieur du hangar.</p> <p>4- cotés bétons, il sera dosé à 350k/m.</p> <p>Chaque trou recevra une quantité de béton, pour assurer une très bonne stabilisation de chacun des poteaux.</p> <p>Les poteaux seront tube en acier galvaniser en forme rond de diamètre 75, les poteaux seront remplis de gros Béton pour assurer une très bonne résistance au vent.</p> <p>Le hangar sera entouré par un grillage galvanisé et une bâche ou un tissu qui serviront comme protection contre les animaux, le soufflement du vent et aussi permettre aux élèves de passer par l'ouverture d'accès.</p>
2Étape : pose charpentes	<p>1 Un hangar, tout comme une maison, est composé d'une charpente. Charpentes, doit plus ou moins adaptées en fonction de la taille de la structure, de son altitude (ou plus exactement du poids, (prise aux vents), etc.</p> <p>2 L'humidité des bois ne doit pas dépasser les seuils. La surface doit être propre sans tâches.</p> <p style="padding-left: 40px;">Les contre-plaqués doivent être poncés au grain fin (60-120).</p> <p style="padding-left: 40px;">Les chevrons intermédiaires seront espacés entre elle de 80 cm sous un dimensionnement de 80x80 cm,</p> <p style="padding-left: 40px;">Pannes seront espacées entre elle de 40cm d'écartement pour une assurance parfaite des poussées du vent.</p> <p style="padding-left: 40px;">Qui serviront comme couverture sur les contreplaqués.</p> <p>3 La fixation des tôles en zinc.</p> <p>La pose s'effectue rangée par rangée, de bas en haut, à partir d'une extrémité du toit.</p> <p>En contrôlant son équerrage par rapport aux pannes, la première tôle est positionnée en la faisant déborder de 20 cm du chevron de façade de la remise. Elle est suivie, jusqu'au sommet, les autres tôles qui recouvrent chacune la précédente de 20 cm. Les autres rangées se</p>

	<p>posent de la même façon de bas en haut, mais avec en plus un recouvrement latéral d'une demi-onde pour assurer une étanchéité convenable</p> <p>Les Contres plaques sous zinc serviront d'isolation thermique, seront couverts de tissu comme décoration d'intérieur.</p>
3 étapes Revêtement du sol	<p>1 Remblais de la dalle : Ils seront constitués par des terres provenant des fouilles ou sable de dine qui ne détient aucune matière organique et propre leur mise en œuvre s'effectuera de telle sorte que les fondations ou les parties du muret au niveau de la dalle ne subissent aucun endommagement.</p> <p>2 Les murets auront une hauteur de 30 cm du sol pour empêcher les pousses des terres au cours du remplage, pour assurer une bonne assise de revêtement du sol.</p> <p>Les murets sont constitués d'agglos creux de 15x20x40cm. Après le remplage de la dalle, la surface sera arrosée et bien compactée par une dameuse manuelle pour assurer une très bonne adhérence du béton de propriété.</p> <p>3 Le béton de propriété sera dose à 150kg/m³, Ils seront réglés horizontalement à leur côté définitif sans être lissés pour assurer une bonne adhérence de béton armé.</p> <p>4 Béton armé : sera dose à 350kg/m³, Les dallages de sol devront être coulés sur le béton de propriété sur une épaisseur de 10 cm. Pour assurer une bonne prise le béton sera arrosé deux fois par jours avant la mise en œuvre de revêtement du sol.</p> <p>5 Carreaux grès céramique antidérapant de 30x30 de premier choix, ceux sont des carreaux grès de 30x30 antidérapant posés sur l'ensemble de la surface du hangar.</p>
4 étapes : Peinture à l'eau sur parois verticales, horizontal et sous contreplaque du hangar	1 Fourniture et mise en œuvre de peintures y compris vernis, diluants, colorants, préparations assimilées et toute sujétion sur les poteaux, les chevrons etc...
5 étapes : recommandation	<p>Recommandation : Pour assurer une bonne prise lors de la pose des pannes, hérissiez les faces à sceller avec des clous, gros et courts, enfoncés en quinconce.</p> <p>Les pannes neuves doivent impérativement être traitées, mais après montage. Par ailleurs, il est recommandé d'appliquer sur l'ensemble des bois un produit insecticide et fongicide.</p>
6 étapes : sécurité et protection sur le chantier	<p>Les entrepreneurs veilleront scrupuleusement au respect des règles de sécurité concernant le travail des ouvriers, la protection des trous, fosses, trémies, etc. Les dispositions réglementaires de protection, d'hygiène et de sécurité seront conformes aux prescriptions des lois, décrets, arrêtés et règlements en vigueur dans le pays.</p> <p>Le travail sera inspecté pour garantir la qualité.</p>

DESCRIPTIF, QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DDQE).

Projet de construction d'un hangar dans le milieu scolaire				
Devis quantitatif reffectoir				
DÉSIGNATION DES OUVRAGES	UNITÉ	QUANT.	P.UNIT	P. TOTAL
Travaux de Préparation				
Installation et Replis du chantier	ff	1,00		
TERRASSEMENT				
1 Etape : préparer l'emplacement.				
Implatation	ff	1,00		
Fouilles en puits	m3	0,98		
f/p des agglos creux de 15x20x40	m2	25,60		
Remblais du dallage bas	m3	36,00		
beton de proprie	m3	3,00		
béton arme dallage sol		4,20		
2 Étape : pose charpentes				
F/P chevrons y/c tts accessoires pour la charpente	ml	233		
F/P contre plaque sous zinc ey/c tts accessoires	m2	115		
F/P Tissu décoration sur contre plaque	m2	110		
F/P tle en zinc galvaniser y/c tts les accessoires.	m2	110		
F/P poteaux diamettre 75 type rong premier choix	ml	30		

F/P Griillage galvanise avec tts les accessoires	ml	32,00		
F/p de bache avec tts les accessoires	ml	32,00		
3 étapes Revêtement du sol				
F/P carreaux type gree ceramie enti derapage	m2	70,00		
F/p pose porte en grille	U	2,00		
4 etape peinture				
Peinture lint,	ff	1,00		
Peinture ext,	ff	1,00		
TOTAL D'UN HANGAR				
TOTAL D'UN DUN LOT				
TOTAL DE TOUT LES LOTS				
L'entrepreneur est donc réputé avoir connaissance de toutes les conditions pouvant de quelque manière que ce soit de s'assurer d'une bonne réalisation de l'infrastructure en question.				

5. ARTICLE 5 : LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'OFFRE

La lettre d'accompagnement suivante devra être copiée sur du papier à en-tête et remplie / signée / estampillée par un représentant autorisé à signer au nom du soumissionnaire :

Adresser à : Counterpart International, lot 254 Tevragzeyna Nouakchott Mauritanie

Référence : **Construction de réfectoires dans les écoles**

À qui de droit :

Je, soussigné, soumet par la présente l'offre ci-jointe pour effectuer tous les travaux requis pour compléter les activités et les exigences décrites dans la demande d'offres mentionnée ci-dessus. Je vous prie de recevoir mon offre ci-jointe.

Par la présente, je reconnais et accepte tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la demande d'offres mentionnée ci-dessus. Je certifie également que moi et tous les services offerts en réponse à cette demande d'offre - sont autorisés à participer à cette demande de renseignement et de prix à compétition restreinte conformément aux conditions de cette invitation et aux réglementations de l'USDA.

En outre, je certifie que, au mieux de mes connaissances et croyances :

- Je n'ai aucune relation étroite, familiale ou financière avec un membre du personnel de Counterpart ou du projet Food For Education ;
- Je n'ai aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires qui ont déposé des propositions en réponse à la demande d'offres mentionnée ci-dessus ; et
- Les prix de notre offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec un autre soumissionnaire ou un concurrent dans le but de restreindre la concurrence.

• Toutes les informations contenues dans notre proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.

• Je comprends et accepte les interdictions de contrefaçon contre la fraude, les pots-de-vin et la corruption. Je certifie par la présente que les représentations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.

Signature autorisée :

Nom et titre du signataire : _____

Date :

Nom :

Adresse :

Téléphone et site Web : _____

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable :

Je possède un compte bancaire actif (Oui / Non) ? _____

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) :

6. Article 6 PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET CRITÈRES

Le contrat sera octroyé au soumissionnaire dont la proposition suit les instructions de l'appel d'offres, répond aux critères d'éligibilité et déterminée par une analyse de compromis comme étant la meilleure valeur basée sur l'application des critères d'évaluation suivants. L'importance relative de chaque critère est indiquée par le nombre de points ci-dessous :

Critères	Scores
1. EXPERIENCE DU CANDIDAT	10
Expérience générale dans le domaine de la construction en génie civil (minimum 5 ans)	5
Liste des références spécifiques de l'entreprise dans des réalisations similaires (salles de classes) assorties d'Attestations de maîtres d'Ouvrages, P.V. de réception et contrats (minimum acceptable deux (02) contrats sur les cinq (05) dernières années). Soit 2.5 points par contrats	5
2. PERSONNEL	30
Un conducteur des travaux : Ingénieur en Génie civil au moins BAC+5 Diplômes : 5 points Expérience générale 10 ans – soit 0.5 point par année d'expérience : (5 points) Expérience pertinente 5 références – soit 2 points par références. (10 points)	10
Deux Techniciens supérieurs en bâtiment (BAC +2) (5 points) Expérience générale (5 points) 10 ans – soit 0.5 point par année d'expérience Expérience pertinente (5 points) 5 références – soit 1 point par références	10
Deux chefs de chantier : Expérience générale 10 ans – soit 0.5 point par année d'expérience (5 points) Expérience pertinente 5 références – soit 1 point par références (5 points) *Les CV et copies diplômes certifiés seront joints à la soumission.	10
3. MATERIELS	10
Fournir la liste de la logistique : minimum 02 véhicules 4X4, 01 camion 16 m3 par lot. Carte grise au nom de l'entreprise ou attestation de location dûment signé avec les contacts.	5
Fournir la liste de matériel nécessaire pour la réalisation des travaux (Bétonnière de 600l au minimum, aiguille vibrante, lot complet de coffrage métallique et coffrage en bois, en bonne qualité et en quantité suffisante, lots de petits matériels conformes et appropriés : brouettes, pelles, pics, auges, étais).	5
4. METHODOLOGIE	20
Fournir un programme d'exécution des travaux (méthodologie d'exécution)	5

Planning d'approvisionnement des matériaux sur les différents sites du projet avec logistique	5
Organisation matériels et personnels suivant chaque lot	5
Planning d'enchaînement des travaux suivant chaque site	5
5. CRITERES FINANCIERS	30
Fournir les bilans certifiés des trois dernières années (2020,2021,2023) et Fournir une attestation de ligne de crédits délivrée par une banque agréée par la Mauritanie	5
OFFRE FINANCIERE MRU (Hors taxes)	25
Total	100

Veillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande d'offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition.

Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives.

Les offres les plus compétitives sont demandées.

L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat.

Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande d'offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet McGovern Dole.

Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment.

Veillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis d'appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation doit être présentée à Counterpart - par écrit avec des explications complètes pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART.

Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation pour le service en question.

Section 5 Section 889 Covered Communications Equipment and Services Background: Section 889 du NDAA (the National Defense Authorization Act) interdit en général aux agences fédérales, contractuels, bénéficiaires de dons ou de prêt de se procurer ou d'utiliser, sans accord spécifique ou exemption, certains « outils et services de télécommunications » spécifiquement produit par Huawei Technologies Company et ZTE Corporation, ou de matériel de surveillance et applications produit par Hytera Communications Corporation, Dahua Technology Company et Hangzhou Hikvision Digital Technology Company ; comme composante « substantiel ou essentiel » de quelconque système, ou comme principale technologie composante de quelconque système. Counterpart est bénéficiaire de Grant et de contrats fédéraux, émanent du gouvernement américain et doit respecter les normes FAR 52.204-25 Prohibition on Contracting for Certain Telecommunications and Video Surveillance Services or Equipment (Aug 2020) and 2 CFR 200.216.

Il y a-t-il usage d'équipement ou composantes d'équipement ou services applicables par le soumissionnaire qui tombe sous « outils et services de télécommunications » interdit ? Oui ou Non.

Signature autorisée : _____

Nom et titre du signataire : _____

Date: _____

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Téléphone de l'entreprise et site Web :

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable :

L'entreprise possède-t-elle un compte bancaire actif (Oui / Non) ?

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) :

7. ARTICLE 7 : QUESTIONS ET REPONSES

Toutes questions relatives aux exigences techniques ou administratives à cet Appel d'Offres doivent être soumises par email à procurement.mauritania@counterpart.org dans l'objet du mail « **Questions Avis d'Appel d'offres pour la Construction de réfectoires dans les écoles** »

Toutes les questions et réponses recueillies (Q & A) seront envoyées par courriel au plus tard le 12 **janvier 2024** à toutes les parties intéressées qui ont présenté des questions mais sans mention de l'origine **Tout soumissionnaire qui sera tenté d'entrer en contact, dans le cadre de cet appel d'offres, avec un membre du Personnel de Counterpart International par une voie autre que celle décrite ci-dessus risquera une disqualification de son offre.** Cette tentative pourrait même motiver une annulation de cet Appel d'Offres.

Les appels téléphoniques ne seront pas acceptés. Les questions et les demandes d'éclaircissement - et les réponses à celles-ci que COUNTERPART estime susceptibles d'intéresser les autres soumissionnaires seront publiées. Seules les réponses écrites publiées par COUNTERPART seront considérées comme officielles et auront un poids dans le processus d'appel d'offres et l'évaluation subséquente. Toute information verbale reçue des employés de COUNTERPART ou de toute autre entité ne devra pas être considérée comme une réponse officielle à toute question concernant cette demande de offres.

8. Article 8 : RESERVES

L'Administration de Counterpart International se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Tous les coûts associés à la préparation et la soumission d'une offre en réponse à cet appel de demandes est de la seule responsabilité du soumissionnaire.

Veuillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande de offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition.

Counterpart se réserve également le droit d’user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives.

Les offres les plus compétitives sont demandées.

L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

- Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat.
- Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande de offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou
- Répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet McGovern- Dole.
- Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d’offres à tout moment.

Veillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis appel d’offres, le soumissionnaire comprend que l’USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes – à Counterpart pour considération, car l’USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. **Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l’aval de COUNTERPART.**

Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation pour le service en question.

9. Article 9 : INSTRUCTION SUR LA PRESENTATION DE L’OFFRE

Vous êtes invités à soumettre des offres signées et datées au bureau Counterpart **Mauritania** LOT 254, Tevraghzeyna BP 3933 Nouakchott, Mauritanie au plus tard à l'heure exacte spécifiée dans cette demande.

Les Soumissionnaires devront fournir des offres comportant les informations suivantes :

- a) Le numéro de l’appel d’offres
- b) Le nom, les adresses (rue, courriel, autre) et le numéro de téléphone ;
- c) Lettre d’accompagnement.
- d) Informations sur les performances précédentes : inclure au moins 03 attestations dûment cachetées avec noms et personne à contacter attestant de l’expérience du soumissionnaire pour des travaux similaires (y compris les points de contact avec les numéros de téléphone et les adresses e-mail) ;
- e) Offre financière en MRU

Il est envisagé qu'un contrat de prestation à prix fixe ferme soit attribué au soumissionnaire qui soumet l’offre la plus compétitive. COUNTERPART se réserve le droit de ne pas attribuer de marché s’il est prouvé que les offres soumises ne répondent pas aux besoins de l'organisation. Les offres doivent être déposées au bureau ou envoyées par courrier électronique au plus tard à la date et à l'heure de clôture. Les offres reçues après l'heure et la date spécifiées seront considérées en retard et ne seront considérées qu'avec l’aval de COUNTERPART.

Toutes les propositions écrites soumises devront rester valides pour une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils après soumission de l’offre.

10. Article 10 : DATE LIMITE DE L’OFFRE ET PROTOCOLE

Les offres doivent être déposées envoyées sous plis fermes Counterpart International, lot 254 Tevraghzeyna Nouakchott Mauritanie au **plus tard le 19 janvier 2024 2024 à 11hr00 heure de Nouakchott**. Les offres reçues après la date spécifiée seront considérées en retard et ne seront prises en compte qu'avec l’aval de Counterpart.

Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l’aval de Counterpart.

11. Article 11 : NOTIFICATION DE SÉLECTION

Avant la période d'expiration de la validité de la proposition, COUNTERPART avisera le soumissionnaire qui a déposé l’offre la plus compétitive par écrit ou par courriel.

Des clarifications et une révision des erreurs et omissions mineures peuvent être demandées. À la fin de l'un ou de l'autre, le soumissionnaire pourra être autorisé à déposer une offre révisée.

12. Article 12. ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET DES TERMES ET CONDITIONS

En soumettant un devis/une proposition à Counterpart International, l'entreprise ou l'individu consent aux termes et conditions de la politique de confidentialité de Counterpart (<https://www.counterpart.org/terms-and-conditions/>), et donne à Counterpart International la permission de traiter les données personnelles de l'entreprise ou de l'individu spécifiquement pour l'exécution de, et les buts identifiés dans, ce document de sollicitation et en conformité avec les obligations légales de Counterpart en vertu des lois applicables des États-Unis et de l'Union européenne, la protection des données et les règlements et toute autre exigence légale applicable. L'entreprise/le particulier peut retirer son consentement à tout moment en contactant privacy@counterpart.org. Si le consentement est retiré, Counterpart se réserve le droit d'accepter ou de rejeter l'offre.

Cette sollicitation est soumise aux termes et conditions standards de Counterpart. Toute adjudication qui en résulte sera régie par ces termes et conditions ; une copie des termes et conditions complets est disponible sur demande. Veuillez noter que les termes et conditions suivants s'appliquent :

(a) Les conditions de paiement standard de Counterpart sont de 30 jours nets après la réception et l'acceptation de tous les produits ou livrables. Le paiement des documents de commande émis dans le cadre de tout BPA résultant de cet appel d'offres ne sera émis qu'à l'entité soumettant l'offre en réponse à cet appel d'offres et identifiée dans l'attribution du BPA correspondant ; le paiement ne sera pas émis à une tierce partie.

(b) Toute attribution résultant de cet appel d'offres sera sous la forme d'un accord d'achat global (BPA). Le projet McGovern Dole prévoit d'émettre un BPA (ou plusieurs BPA) dans le cadre duquel des documents de commande spécifiques pourront être émis en fonction des besoins, aux niveaux de prix établis dans le BPA. Lorsqu'il y a un besoin pour les produits/services décrits dans le BPA, le projet McGovern Dole émettra un document de commande au titulaire du BPA. S'il y a plusieurs soumissionnaires à la suite de cet appel d'offres, le document de commande sera émis aux soumissionnaires qui présentent le meilleur rapport qualité-prix pour cette commande spécifique, sur la base du prix et du délai de livraison. Tout BPA émis à la suite de cet appel d'offres aura une durée minimale d'au moins 12 mois. Le vendeur doit fournir les fournitures/services décrits dans tous les documents de commande émis par le projet McGovern-Dole dans le cadre de BPA. Le projet McGovern Dole n'est tenu de payer les fournitures/services que dans la mesure où des bons de commande sont émis dans le cadre d'un BPA résultant de cet appel d'offres.

(c) Aucun produit ou service ne peut être fourni s'il est fabriqué ou assemblé dans l'un des pays suivants, ou s'il est expédié, transporté ou impliqué de quelque manière que ce soit dans l'un de ces pays : Birmanie (Myanmar), Cuba, Iran, Corée du Nord, Soudan (Nord), Syrie.

(d) Tout transport ou expédition internationale aérienne ou maritime effectuée dans le cadre d'une attribution résultant de cette demande de prix doit avoir lieu sur des transporteurs/navires américains.

(e) La loi des États-Unis interdit les transactions avec, et la fourniture de ressources et de soutien aux individus et organisations associés au terrorisme. Le vendeur dans le cadre de toute attribution résultant de cette RFQ doit assurer le respect de ces lois.

(f) Le titre de propriété de tous les biens fournis dans le cadre de toute attribution résultant de cet appel d'offres sera transféré à Counterpart après la livraison et l'acceptation des biens par Counterpart. Le risque de perte, de blessure ou de destruction des biens sera supporté par le soumissionnaire jusqu'à ce que le titre de propriété soit transféré à Counterpart.

Afin d'aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation à inclure dans une offre en réponse à cet appel d'offres :

- Lettre de présentation, signée par un représentant autorisé (voir la section 4 pour un modèle).
- Devis officiel, comprenant les spécifications techniques (voir la section 3 pour un exemple de format).
- Copie du registre de commerce du soumissionnaire (voir la section 1.5 pour plus de détails).

13. Article 13. Modification des documents d'appel d'offres et offres reçues

1. Contrepart peut, à sa discrétion, pour quelque raison que ce soit, que ce soit de sa propre initiative ou en réponse à une clarification d'un Soumissionnaire, modifier les documents d'appel d'offres par amendement. Tous les soumissionnaires potentiels qui ont reçu les documents d'appel d'offres seront informés de la modification par courrier électronique et ces modifications devront être pris en compte par les soumissionnaires conformément aux termes et conditions.

2. Tout soumissionnaire a le droit de retirer, modifier ou corriger son offre après l'avoir soumise à Counterpart, à condition que la demande d'un tel retrait, modification ou correction, ainsi que tous les détails de cette modification ou correction, soient reçus par Counterpart au contact de soumission indiqué ci-dessus avant l'heure fixée pour l'ouverture des plis. Counterpart peut demander des clarifications à tout soumissionnaire concernant son offre ; néanmoins, aucun soumissionnaire ne sera autorisé à modifier le prix de son offre ou à apporter toute autre modification importante après la date limite, à moins que la demande de propositions n'ait été modifiée ou que la date limite ne soit prolongée. Les clarifications qui ne modifient pas le prix de l'offre ou d'autres aspects importants de celle-ci peuvent être acceptées.